

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

23 avril 2015

Rapport final CEP-RSV Première prise de position du Conseil d'Etat

(IVS).- Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil sa première prise de position sur le rapport final de la Commission d'enquête parlementaire sur le Réseau Santé Valais. La CEP-RSV formule diverses recommandations à l'intention du canton notamment dans les domaines de la surveillance et de la collaboration entre les autorités sanitaires et l'Hôpital du Valais. Après analyse des recommandations, le Conseil d'Etat propose des mesures d'améliorations.

Le rapport final de la Commission d'enquête parlementaire sur le Réseau Santé Valais formule une vingtaine de recommandations au Conseil d'Etat dans des domaines tels que la surveillance ou la planification. Après avoir pris connaissance du rapport, le gouvernement va s'engager notamment dans les domaines de la surveillance, de la planification, de la qualité, des conventions universitaires, de la structure organisationnelle de l'Hôpital du Valais, du financement des infrastructures, de la médecine hautement spécialisée et de la cardiologie interventionnelle. Plusieurs mesures ont d'ailleurs déjà été prises, notamment au niveau de la surveillance. Le Département de la santé suit ainsi depuis plusieurs années les indicateurs qualité établis au niveau national. De plus, les contrats de prestations attribués aux hôpitaux et cliniques selon des critères très stricts garantissent un haut niveau de sécurité des patients et de qualité des soins.

Comme demandé par la CEP-RSV, un premier rapport circonstancié sur les démarches entreprises sera élaboré pour la fin décembre 2015 à l'intention du Parlement. Un plan d'actions sera réalisé suite aux recommandations qui concernent directement les instances cantonales. Le Conseil d'Etat va également s'assurer que les mesures adéquates soient prises par l'HVS pour les autres recommandations.

Le rapport de la commission d'enquête identifie des dysfonctionnements au sein de l'Hôpital du Valais mais aussi au niveau politique. Même s'il estime que les critiques à l'encontre de Maurice Tornay, ancien chef du Département de la santé sont disproportionnées, le Gouvernement reconnaît qu'il n'est lui-même pas exempt de tout reproche. Il aurait dû être plus attentif aux signaux des lanceurs d'alerte, exercer une surveillance davantage proactive, mandater des expertises basées sur une méthodologie scientifique et favoriser le dialogue avec toutes les parties concernées. Pour éviter que ces dysfonctionnements se reproduisent, diverses mesures allant dans le sens des recommandations formulées par la CEP-RSV ont été mises en place ou sont en cours de réalisation.

Annexe : Prise de position du Conseil d'Etat

Esther Waeber-Kalbermatten – DSSC - 079 248 07 80

Jean-Michel Cina – président du Conseil d'Etat – 027 606 23 00

Maurice Tornay – DFI – 027 606 50 05

